



# Recommandations pour la mise en place de la phase de consolidation en MIR

Médecine Intensive Réanimation, 2021, 30(4), 379-388. doi : 10.37051/mir-00085

Sacha Sarfati - Journée Extra-Universitaire du CéMIR - 17 mai 2022

# Introduction

*Réforme du 3e cycle : phase de consolidation = Dr Junior  
Autonomie supervisée*

Dialogue

Accompagnement

Formation

# Enquête 2020

- Promotions 2017, 2018 et 2019 du DESMIR
- Réalisée entre le 8 novembre 2020 et le 14 mars 2021
- 112 internes répondants/190, taux de réponse = 60 %

# Terminologie

- **Nécessaire** = recommandation de premier ordre : doit être suivie malgré les contraintes
- **Souhaitable** = la recommandation peut ne pas s'appliquer (selon circonstances ou accord avec l'interne)

# 1. Organisation des stages

# Organisation des stages

## Recommandations

R1.1 - Il est nécessaire que l'interne soit libre de l'organisation de ses deux semestres de phase de consolidation - concernant leurs lieux et l'ordre de réalisation.

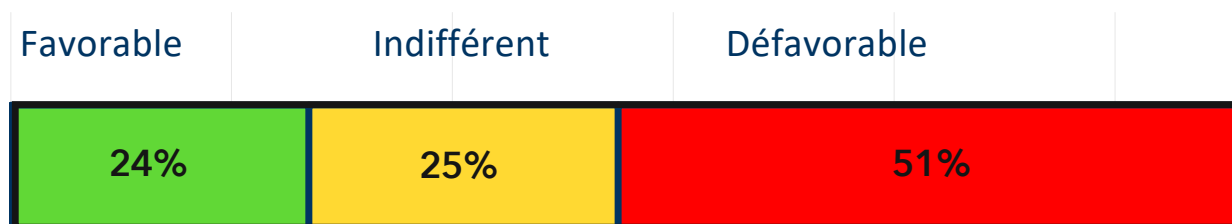
R.1.2 - Il est nécessaire de laisser aux internes la possibilité de réaliser soit deux stages différents d'un semestre chacun soit un stage de deux semestres.

R1.3 - Il est souhaitable que cette organisation soit concertée entre l'interne et son responsable pédagogique pour optimiser le projet personnel de l'interne.

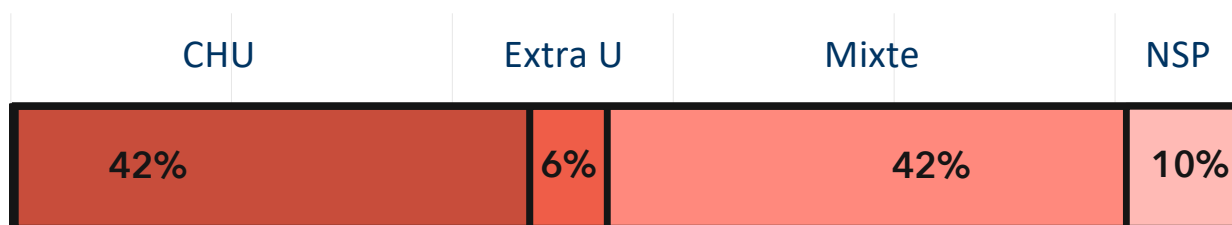
# Organisation des stages

Argumentaire

- Réaliser les 2 stages dans le même service ?



- Lieux envisagés ?



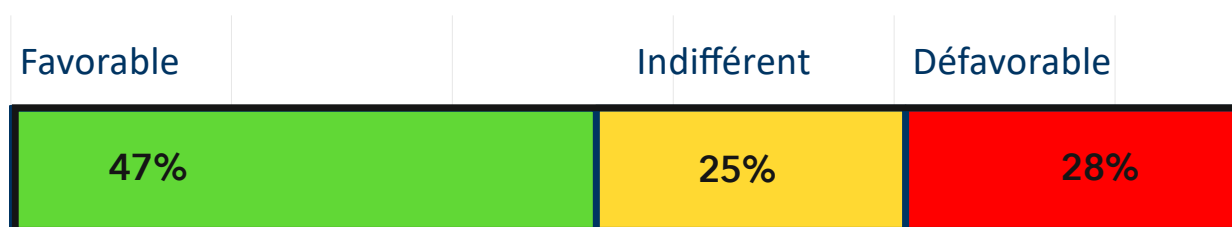
# Organisation des stages

Recommandation

R.1.4 - Il est souhaitable de permettre aux internes de réaliser des stages hors subdivision pendant l'année de consolidation.

Argumentaire

- Possibilité de réaliser un inter-CHU ?





# Organisation des stages

Recommandation

R1.5 - Il est souhaitable de ne pas conditionner les lieux de réalisation de l'année de consolidation au projet de post-internat mais au projet de formation de l'interne.

Argumentaire

- Coupler Dr Junior avec post-internat ?



# Organisation des stages

## Recommandation

R1.6 – Il est nécessaire que le responsable du terrain de stage présente les conditions et responsabilités des Dr Junior propre à son service, en amont du choix de stage.

## 2. Responsabilités cliniques

---

# Responsabilités cliniques

## Recommandations

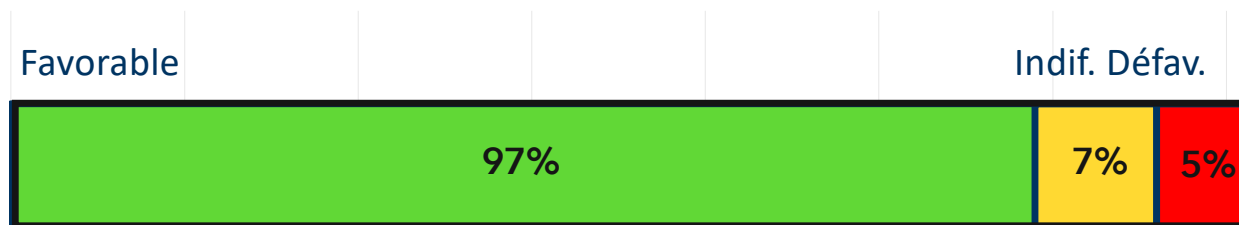
R2.1 - Il est nécessaire que la prise de responsabilité soit mise en place de manière progressive, en concertation entre le responsable du terrain de stage et l'interne.

R2.2 - Il est nécessaire que les Drs Junior soient affectés à la gestion en autonomie d'un nombre adapté de patients pendant l'année de consolidation.

# Responsabilités cliniques

Argumentaire

- Gestion de patients en autonomie ?



# Responsabilités cliniques

## Recommandations

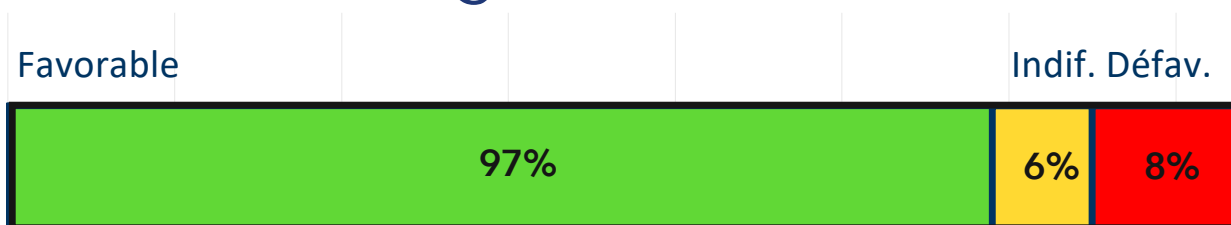
R2.3 – Il est nécessaire que les Drs Junior soient affectés au tableau de garde « sénior » du service pendant l'année de consolidation.

R2.4 – Il est nécessaire que soit mis en place un dispositif de recours à un sénior expérimenté lors de gardes réalisés par les Drs Juniors.

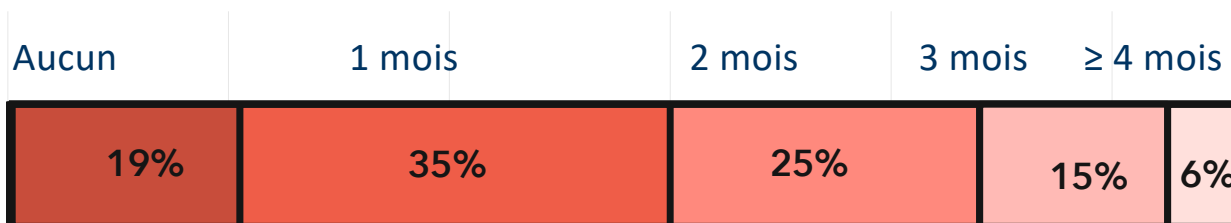
# Responsabilités cliniques

Argumentaire

- Réalisation de gardes de sénior ?



- Dans quel délais ?



# 3. Responsabilités pédagogiques

---



# Responsabilités pédagogiques

## Recommandations

R3.1 - Il est nécessaire que la charge d'encadrement des Drs Juniors envers les internes et les externes soit mesurée et adaptée en concertation entre le responsable du terrain de stage et l'interne.

R3.2 - Il est souhaitable que les responsabilités pédagogiques des Drs Juniors soient prioritairement orientées vers les externes ou les internes de phase socle.

# Responsabilités pédagogiques

Argumentaire

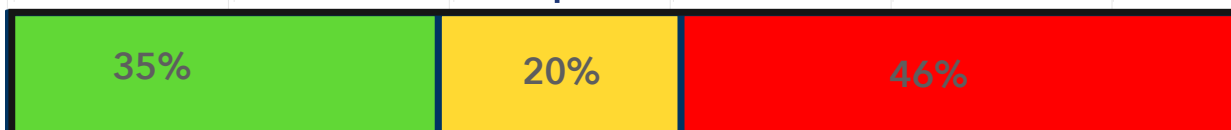
- Encadrer des externes au lit du patient ?



- Encadrer des internes au lit du patient?



- Formation théorique des internes



# Responsabilités pédagogiques

## Recommandations

R3.3 – Il n'est pas souhaitable que les Drs Juniors soient amenés à participer à la formation théorique des autres internes.

R3.4 – Il est possible que les Drs Juniors soient amenés à participer à la formation théorique des externes.

# 4. Organisation du temps travail

# Organisation du temps travail

## Recommandations

R4.1 - Il est nécessaire que le temps de travail des Drs Juniors soit comptabilisé de manière précise, afin de ne pas dépasser les durées légales.

R4.2 - Il est nécessaire que le repos de sécurité soit strictement observé.

R4.3 - Il est nécessaire que soit aménagé du temps de travail non clinique afin de permettre la poursuite normale de la formation de l'interne.

# Organisation du temps travail

## Recommandations

R4.4 - Il est possible de proposer aux Drs Junior de participer aux protocoles de recherche du service.

R4.5 - Il est possible de proposer aux Drs Junior de participer aux protocoles de soins du service.

# Conclusion

## *Dialogue*

Resp. pédagogique - Interne - Resp. stage

## *Bienveillance*

Projet de formation - mise en responsabilité progressive

## *Respect des dispositions légales*

Temps non clinique - Repos de sécurité